

# News Release

# Communiqué

Department of  
External  
Affairs



Ministère des  
Affaires  
extérieures

N<sup>o</sup> 043

Le 27 février 1989

## M. CLARK DÉPLORE LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a rendu public aujourd'hui le contenu de la lettre qu'il a fait parvenir le 24 février au ministre des Affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque, M. Jaromir Johanes, en réaction aux peines sévères imposées au dramaturge réputé Vaclav Havel et à d'autres personnes qui ont participé aux manifestations pacifiques commémorant le vingtième anniversaire de la mort de Jan Palach.

La lettre de M. Clark se lit comme suit:

"Monsieur le Ministre,

J'ai été profondément troublé d'apprendre, alors que prenait fin la Réunion de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, que les participants à une manifestation pacifique à Prague commémorant la mort de Jan Palach avaient fait l'objet de mauvais traitements. Le recours à la force et la mise en détention de Vaclav Havel et d'une vingtaine d'autres personnes au moment même de la clôture de la conférence ne peuvent que jeter le doute sur les intentions réelles du gouvernement tchécoslovaque de s'en tenir aux engagements qu'il a pris dans le document de clôture de Vienne. Je pense plus particulièrement à l'engagement à permettre aux particuliers et aux groupes de se réunir librement pour discuter de la performance de leur gouvernement au chapitre des droits de la personne, et d'exercer d'autres libertés fondamentales.

.../2

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

Canada

J'ai également été au regret d'apprendre que, le 21 février, Vaclav Havel a été condamné à neuf mois d'emprisonnement et que les autres personnes arrêtées en même temps que lui attendent elles aussi leur sentence. Je ne peux concevoir que le geste pacifique qui consiste à déposer des fleurs en hommage à une personne décédée puisse être considéré comme un comportement antisocial qui perturbe l'ordre public. Ni d'ailleurs, compte tenu de la Réunion de Vienne, que mes commentaires puissent être considérés comme une ingérence dans les affaires internes de la Tchécoslovaquie, puisque nous reconnaissons tous que les questions liées aux droits de la personne et aux libertés fondamentales sont essentielles à la sécurité et constituent donc un sujet légitime de discussion.

Comme les relations Est-Ouest montrent des signes encourageants et que certains pays prennent des mesures pour améliorer la situation en ce qui concerne les droits de la personne chez eux, le Canada espère que ce processus continuera progresser dans tous les États signataires.

Je demande donc instamment à votre gouvernement de réévaluer sa position dans cette affaire, et j'ose espérer que M. Vaclav Havel et les autres personnes détenues avec lui seront libérés prochainement.